Karaté Club de Milizac
Protocole sanitaire
Saison 2020 - 2021

◆ *Préambule :*

Le présent protocole, rédigé après réunion du bureau du Karaté Club de Milizac, prend appui sur les préconisations de la Fédération Française de Karaté, ainsi que sur le protocole soumis par la Mairie de Milizac-Guipronvel.

Du fait des contraintes sanitaires de cette rentrée 2020 – 2021, il engage les adhérents et les responsables du Karaté Club au respect des règles suivantes.

Il est susceptible de modifications, selon l'évolution de la situation. Le bureau communiquera le cas échéant sur d'éventuelles modifications.

◆ *Inscriptions :*

Les inscriptions se feront lors des quinze premiers jours suivant la reprise des entraînements. Chaque adhérent, ou son représentant légal, s'engage lors des séances d'inscriptions, à venir masqué(e), à se désinfecter les mains et à respecter les gestes barrières. Les prises d'inscriptions se feront à l'entrée de la salle du Ponant, en dehors du dojo, pour éviter les attroupements.

Merci de veiller à ramener le dossier complet le plus rapidement possible.

Comme chaque année, pour les inscriptions il vous faudra un certificat médical indiquant la non contre-indication à la pratique du karaté y compris en compétition, une photo d'identité pour les nouveaux adhérents, ainsi que le règlement de la cotisation.

Compte-tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, nous allons dissocier le règlement de la licence (37 € encaissé début Octobre), de la cotisation club (43€ pour les enfants, 63€ pour les adultes) qui ne sera encaissée qu'en fin d'année 2020 sous réserve que les cours se déroulent normalement. Merci donc de prévoir au moins deux chèques pour le règlement de votre cotisation.

◆ *Horaires des cours*

Les horaires de cours sont revus pour cette nouvelle saison en raison des contraintes sanitaires, afin d'éviter les croisements de groupes.

L'organisation retenue est la suivante :

ORGANISATION DES COURS SAISON 2020/2021

2020/2021	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9H30-10H15						Baby 9h30/ 10h15	
10H30-12H30						Self 10H30/ 12H30	
14H00-16H30							
16H30-18H30							
18H30-19H30		Enfants 7/9 ans		Enfants 9/12 ans			
19H45-21H15		Adultes/ Ado		Adultes /Ado	Adultes/ Ado		

◆ *Déroulements des cours*

Les **gestes barrières devront être scrupuleusement respectés** pour éviter les contaminations.

Nous sommes régit par les consignes sanitaires imposées par la Fédération Française de Karaté et les consignes sanitaires de la commune de Milizac-Guipronvel (en annexe les extraits de ces deux documents).

➔ Pour les pratiquants :

- Ne venir à l'entraînement qu'en étant en bonne santé physique, en veillant à vérifier sa température avant la venue au club. En présence de symptômes, mêmes minimes, faire preuve de prudence en différant sa venue. Penser à prévenir en cas d'absence (coordonnées en annexe).
- Arriver en tenue (kimono ou tenue de self défense). Les vestiaires ne seront pas utilisables jusqu'à nouvel ordre. Encore plus qu'avant, le respect de l'hygiène corporel et vestimentaire a son importance.
- Renseigner le registre de présence à chaque entraînement (à faire soit même, ou par le responsable légal).
- Pour les plus de 11 ans (pratiquant comme accompagnateur), être masqué.
- Prévoir un sachet pour ranger le masque avant de pratiquer, ainsi que sa gourde,

et des mouchoirs à usage unique si besoin.

- Se désinfecter les mains et les pieds à l'aide de la solution hydro-alcoolique à disposition.
- Limiter au maximum, pour les accompagnants, la présence dans le dojo. Veiller au respect des règles de distanciation.
- Arriver à l'heure de l'entraînement, pas en avance, afin d'éviter les croisements de groupes. Ne ôter le masque que pour entrer sur le tatami.
- Pour les enfants, avant l'entraînement, attendre le signal des encadrants pour entrer sur le tatami.
- Autant que faire se peut, la distance de 1m sera respectée entre chaque pratiquant : au moment du salut, lors des phases de travail individuel (kihon, kata, répétitions techniques).
- Pour le travail à deux : partenaire unique lors des entraînements. Pour les ados, et les adultes, le masque sera porté lors de phases de travail rapproché.
- À la fin de l'entraînement, quitter le tapis, se masquer, se chausser et quitter la salle en respectant les règles de distanciation.

➔ <u>Pour les encadrants :</u>

- Les encadrants se soumettent aux mêmes règles que les pratiquants.
- Ils s'engagent au contrôle du respect des gestes barrières dans les groupes.
- Ils sont responsables du contrôle du registre de présence aux entraînements.
- Ils s'engagent également à veiller au respect du protocole d'aération et de désinfection des locaux rédigé par la municipalité de Milizac-Guipronvel en : aérant les locaux avant et pendant les cours ; en désinfectant les points de contact après chaque entraînement (mobilier, interrupteurs, portes) ; en désinfectant le tatami à l'aide du pulvérisateur et des serpillières mises à disposition par la municipalité. Chaque désinfection sera inscrite sur le registre affiché dans la salle. Une aide des adhérents adultes sera demandée lors de cette phase de désinfection des locaux.
- Aucun matériel commun ne sera mis à disposition durant la période de crise sanitaire.

<u>NB :</u>

<u>en cas de test positif d'un membre ou d'un encadrant, prévenir immédiatement le « Référent COVID » du KC Milizac. Il sera chargé de prévenir la municipalité, et s'assurer le liaison entre les membres, la municipalité et les autorités sanitaires.</u>

LE Bureau du KC Milizac

Annexe 1 : coordonnées des encadrants du club.

À contacter :
- Si possible lors de vos absences.
- Impérativement en cas avéré de Covid.

- Vincent Pellen, enseignant, « référent covid » : 06 07 64 06 91
- Fabrice Pellen, enseignant 06 12 36 61 75
- Fred Pellen, enseignant 06 31 23 61 49

Annexe 2 : extrait du protocole de reprise de la FF Karaté.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

REPRISE PHASE 5
DES ACTIVITÉS DES CLUBS

Depuis le 11 juillet, le Ministère chargé des Sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes, sans restriction en matière de distanciation physique ou de nombre de pratiquants, sur l'ensemble du territoire exceptés Mayotte et la Guyane. Depuis le 13 août (décret n°2020-1035), l'accès aux vestiaires collectifs est à nouveau autorisé, dans le strict respect des protocoles sanitaires.
Toutefois, la Fédération vous recommande de tenir à jour une liste de présents à chaque cours et demande de maintenir un niveau de vigilance en respectant les conditions ci-dessous.

LES RÈGLES DE DISTANCIATION LES GESTES BARRIÈRES

- **La distanciation physique n'est plus obligatoire** lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas.
- **La distance d'un mètre** entre les pratiquants reste conseillée dans la mesure du possible.
- **Le lavage des mains** avec du savon ou du gel hydro-alcoolique doit être fréquent.

LE PORT DU MASQUE

- **Porter son masque** dès son arrivée dans l'enceinte sportive et le garder pour tout déplacement.
- **Retirer son masque** uniquement dans le cadre de la pratique.

LES VESTIAIRES

Les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles :
- En respectant la **distanciation physique** et le port du **masque**.
- Si un **nettoyage régulier des vestiaires** est effectué.

FFK

Version 5 - 20 août 2020
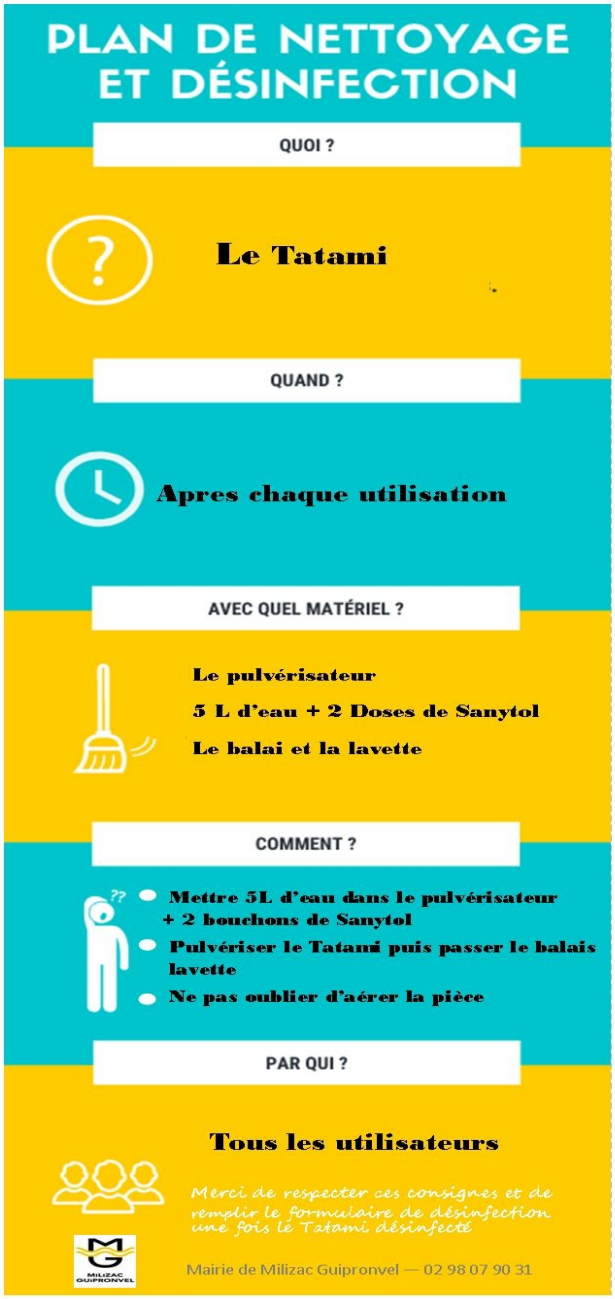
Annexe 3 : Synthèse du protocole de la municipalité de Milizac Guipronvel.